



Litige avec complémentaire santé

Par **beced**, le **23/04/2009** à **18:47**

Bonjour,

J'ai récemment souscrit à une complémentaire santé chez MMA (17/03).

Lors de mon inscription, j'ai payé par chèque le montant de 15€ et donné un RIB pour les prochains paiements.

Je reçois par courrier (18/04) une demande de paiement de 23€ pour le mois en cours et mois suivant. Je ne répond pas, pensant être prélevé directement sur mon compte (comme convenu dans contrat signé).

Le 16/04 je reçois un appel de la mutuelle me demandant de bien vouloir faire un chèque au plus vite avant contentieux... Je fait mon chèque en date du 17/04.

A ce jour, suite a réception de LR AR, ils me demandent le paiement intégral de la cotisation annuelle sous prétexte qu'il y a eu contentieux (plus possible de faire un paiement mensuel)

Si je ne paie pas avant 23/05 ils suspendent mes remboursement et apres 10/06 résiliation du contrat mais je devrai quand même m'acquitter du paiement...

Est-ce un coup de bluff ? ou ai-je obligation de tout payer de suite ?

Merci pour votre aide.

Sincères salutations

Par **jeetendra**, le **23/04/2009** à **20:17**

bonsoir, ils sont gonflés chez mma, "zéro tracas, zéro blabla"!!! direct en contentieux alors qu'il s'agit d'un [fluo]quiproquo, maldonne[/fluo], c'est osé quand meme, par courrier recommandé avec accusé de réception rappelez leur que en aucun cas vous n'aviez

l'intention de ne pas régulariser [fluo](règlement en retard suite à malentendu, régularisé depuis), [fluo]que leur démarche, requete est abusif et surtout prématurée, qu'à défaut de règlement à l'amiable, vous saisissez le médiateur en assurance à paris rue jules guesde, tenez bon, cordialement